

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

Le 2 mars 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Saint-René-de-Matane tenue le lundi, 1^{ier} mars 2010 à 20h00 à la salle de réunion.

Sont présents : Les conseillers Steeve Lavoie, Dominic Côté, Ghyslain Lapointe, Pascal Dufour et les conseillères Nancy Paquet et Thérèse Gagnon tous formant quorum sous la présidence du maire Sylvain Audit.

1° Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20 heures. Il y a récitation de la prière. Joyce Bérubé, secrétaire adjointe, fait fonction de secrétaire.

2° Lecture et adoption de l'ordre du jour

2010-37 **RÉSOLUTION 2010-37**

Il est proposé par le conseiller Pascal Dufour d'adopter l'ordre du jour comme préparé et lu en laissant le point "Questions diverses" ouvert. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

3° Lecture et adoption du procès-verbal du 8 février 2010

2010-38 **RÉSOLUTION 2010-38**

Il est proposé par le conseiller Steeve Lavoie d'approuver le procès-verbal du 8 février 2010 comme rédigé. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

4° Période de questions

Le Conseil Municipal de Saint-René-de-Matane entend et répond aux questions du public.

5° Traitement des eaux : Entente entre la Municipalité de Sainte-Félicité et la Municipalité de Saint-René-de-Matane

Sylvain Audit, maire, donne un résumé de l'entente entre les deux municipalités.

6° Renouvellement de l'entente relative aux équipements et infrastructure supralocaux avec la Ville de Matane

2010-39 **RÉSOLUTION 2010-39**

CONSIDÉRANT que l'année 2010 est la dernière année du protocole d'entente de reconduction de l'entente pour les équipements et infrastructures supralocaux;

CONSIDÉRANT que l'article 7 de l'entente initiale prévoit le renouvellement automatique par période successive de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal de Saint-René-de-Matane désire réviser à la baisse le nombre d'équipements ayant un caractère supralocal ainsi que le montant de la contribution municipale exigée pour le financement de ces équipements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Paquet et résolu d'informer les municipalités participantes à l'entente que la Municipalité de Saint-René-de-Matane s'oppose au renouvellement automatique de l'entente pour les raisons mentionnées précédemment;

QUE copie de cette résolution soit transmise aux municipalités participantes par courrier recommandé ou certifié. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

7° Conseil de la Fabrique de Saint-René : Offre de publicité dans le feuillet paroissial

Le Conseil Municipal de Saint-René-de-Matane reporte la décision lors de la préparation du Budget 2010.

8° Mise en demeure non régularisée : Matricule 1690-79-6303, 0698-06-4141, 2400-18-7050-004, 1898-68-5010, 2400-18-7050-003, 2404-89-6050, 2093-33-1055

2010-40 **RÉSOLUTION 2010-40**

Il est proposé par le conseiller Dominic Côté;

QU'une lettre de mise en demeure soit envoyé par courrier recommandé, leur mentionnant que leur dossier sera remis dans les mains des avocats de la Municipalité de Saint-René-de-Matane si aucun changement n'est apporté à leur situation. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

- 2010-41 9° **Demande d'ouverture de chemin, partie du Rang 13 et 14 : Groupe Lebel de Price**
RÉSOLUTION 2010-41
CONSIDÉRANT la demande fait par Monsieur Bertrand Bonenfant, au nom du Groupe Lebel de Price, pour l'ouverture d'une partie du chemin Rang 13 et 14, jusqu'à l'entrée du chemin Rang 12;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pascal Dufour;
- QU' un protocole d'entente soit signé et qu'une copie d'assurance responsabilité civile à l'égard des travaux effectués par le Groupe Lebel soit remise à la Municipalité de Saint-René-de-Matane;
- QUE le Conseil municipal de Saint-René-de-Matane autorise le déneigement d'une partie du chemin (Rang 13 et 14 jusqu'à l'entrée du Rang 12) par le Groupe Lebel de Price.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
- 2010-42 10° **Centre d'appel 9-1-1**
RÉSOLUTION 2010-42
CONSIDÉRANT que l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244-73 et 244.74 de la loi sur la fiscalité municipale et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence de la taxe imposée sur les services téléphoniques;
- CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-René-de-Matane désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Thérèse Gagnon;
- QUE la résolution 2010-16 soit remplacée comme suit;
- QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres 9-1-1 du Québec de verser dès que possible, à la CAUREQ (Centre d'Appel d'Urgence des Régions de l'Est du Québec) dont le siège social est situé au 599, des Voiliers, Rimouski, G5L 7M9 pour et à l'acquit de la Municipalité de Saint-René-de-Matane toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la Loi sur la fiscalité municipale qui lui sont dues, la présente ayant pour effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la Municipalité de Saint-René-de-Matane des sommes ainsi versées. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**
- 2010-43 11° **Telus : Appels interurbains**
RÉSOLUTION 2010-43
Il est proposé par le conseiller Dominic Côté;
- QUE le Conseil municipal de Saint-René-de-Matane demande l'abolition des frais appels entre les municipalités de la MRC de Matane. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**
- 2010-44 12° **Camion à neige**
RÉSOLUTION 2010-44
CONSIDÉRANT les visites répétées au Centre du camion J. L. inc. pour le problème de transmission du camion à neige;
- CONSIDÉRANT QUE le Centre du camion J. L. inc. n'a jamais été en mesure de réparer le camion à neige;
- CONSIDÉRANT QUE le Centre du Camion Denis inc. a trouvé et réparé le problème de la transmission du camion à neige lors d'une seule visite;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Paquet;
- QUE tous les frais exigés par le Centre du Camion J. L. inc. concernant la transmission pour le camion à neige de la Municipalité de Saint-René-de-Matane ne soient pas payés.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13° Projet de cantine : Madame Nicole Brassard

Le Conseil Municipal de Saint-René-de-Matane demande vérification du projet de cantine de Madame Nicole Brassard par Monsieur d'Olivier Banville, urbanisme. Les impacts sur le milieu devront être étudiés. Ensuite, le projet devra être soumis en étude au Conseil Consultatif d'Urbanisme. Un plan d'affaire complet devra être présenté. Le Conseil Municipal étudiera la proposition lors d'une prochaine séance.

14° Avis de motion : règlement 2010-01

Avis de motion est donné par la conseillère Thérèse Gagnon qu'à une prochaine séance de ce Conseil sera proposé pour adoption le règlement numéro 2010-01 ayant pour objet d'établir le budget pour l'exercice financier 2010, de fixer le taux de la taxe foncière, le taux de la taxe foncière « Sûreté du Québec », le taux de la taxe foncière « CLD », le taux de la taxe foncière « équipements régionaux », le taux de la taxe foncière « Voirie » ainsi que les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc, d'égout, d'ordures ménagères et de vidanges de boues de fosses septiques et/ou puisards.

15° Approbation des salaires de janvier 2010, des comptes à payer et des chèques émis de la Municipalité de Saint-René-de-Matane

2010-45

RÉSOLUTION 2010-45

Il est proposé par la conseillère Thérèse Gagnon;

QUE le Conseil municipal de Saint-René-de-Matane approuve, pour le mois de février 2010, les salaires nets au montant de six mille deux cent quatre-vingt-cinq dollars et cinquante-quatre cents (6 285.54 \$), la liste des comptes à payer au montant de trente-quatre mille trois cents quatre-vingt-trois dollars et cinq cents (34 383.05 \$) et les chèques émis et/ou prélèvements au montant de dix-neuf mille cinq cents trente-cinq et cinq cents (19 5335.05\$) de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

16° Questions diverses

16.1 BPR

Aucun compte-rendu de la part du Ministère des transports pour le projet de la route 195

16.2 MRC de Matane

Sylvain Audit, maire, donne un léger compte-rendu des séances du 10 et du 24 février 2010 à la MRC de Matane.

16.3 Comité de développement local (CODEL)

Une rencontre est à prévoir entre les membres du Comité de développement Local.

16.4 SOGERM

Prochaine réunion de la SOGERM, le 10 mars prochain.

16.5 Animaux trouvés

Joyce Bérubé, secrétaire adjointe, donne un résumé des règlements de certaines municipalités concernant les règlements adoptés pour les animaux trouvés.

16.6 La Gigogne

Une demande de l'organisme La Gigogne a été faite à Pascal Dufour, conseiller, pour avoir un local à leur disposition pour rencontrer des familles dans le besoin en toute confidentialité. Monsieur Dufour va faire un suivi auprès de l'organisme pour voir si le besoin est toujours présent.

16.6 Centre Accès Communautaire Internet (CACI)

Dominic Côté, conseiller, explique les fonctions du CACI et lance un appel à la population pour trouver quelqu'un qui pourrait assurer la gestion du CACI.

17° Questions du public

Le Conseil Municipal de Saint-René-de-Matane entend et répond aux questions du public.

2010-46

13° Levée de la séance

RÉSOLUTION 2010-46

Il est proposé par la conseillère Nancy Paquet de lever la séance, l'ordre du jour et les questions du public étant épuisées. Et la séance est levée à 21 heures 18 minutes.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le maire Sylvain Audit reconnaît qu'en signant le présent procès-verbal qu'il signe toutes les résolutions contenues au procès-verbal.

.....
Sylvain Audit, maire
JB/jb

.....
Joyce Bérubé, secrétaire adjointe